L'éducation, l'apprentissage et la formation : Série de documents de recherche

Études postsecondaires au Canada et résultats sur le marché du travail des immigrants économiques de 2010 au Canada



par George Marshall et Eric Fecteau

Date de diffusion : le 15 août 2023



Statistics Canada



Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Service de renseignements statistiques
 Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants
 Télécopieur
 1-800-263-1136
 1-800-363-7629
 1-514-283-9350

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'<u>entente de licence ouverte</u> de Statistique Canada.

Une version HTML est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Études postsecondaires au Canada et résultats sur le marché du travail des immigrants économiques de 2010 au Canada

par George Marshall et Eric Fecteau

Introduction

La contribution de l'immigration à l'économie et à la société canadiennes s'est avérée extrêmement importante au cours des dernières décennies, puisqu'elle est le principal moteur de la croissance démographique et qu'elle joue un rôle important sur le marché du travail. Étant donné que le Canada et d'autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) se font concurrence pour les travailleurs qualifiés, l'évaluation de l'intégration socioéconomique des immigrants au Canada est essentielle. Les immigrants détenant des titres scolaires postsecondaires peuvent aider à répondre à la demande de main-d'œuvre au Canada, en particulier si leurs titres scolaires sont rapidement reconnus par le marché du travail. Dans ce contexte, l'étude des résultats sur le marché du travail des immigrants et les études postsecondaires complétées par ceux-ci au Canada est essentielle pour comprendre les différentes facettes de leur intégration socioéconomique¹.

Depuis la fin des années 1990, les gouvernements fédéral et provinciaux ont modifié les politiques sur l'immigration pour mettre l'accent sur les immigrants ayant des qualifications postsecondaires au sein de la catégorie «économique» de l'immigration. Malgré ce changement, la difficulté potentielle qu'éprouvent les immigrants reçus qualifiés pour transférer leurs titres scolaires vers le marché du travail canadien persiste et peut représenter un obstacle continu à l'accès au marché du travail pour certaines personnes et donc avoir une incidence sur la capacité globale à accroître le nombre de travailleurs qualifiés.

La présente étude traite de façon détaillée les études postsecondaires dans les institutions publiques canadiennes et le revenu d'emploi des immigrants de programmes d'«immigrants économiques» qui ont obtenu le droit de résidence permanente en fonction de leur capacité à contribuer à l'économie canadienne. L'analyse compare les immigrants qualifiés qui ont repris des études postsecondaires après leur admission au Canada à ceux qui n'ont pas repris des études postsecondaires, et explore leurs difficultés potentielles à transférer leur titre scolaire au marché du travail canadien. L'analyse a recours à la Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM) intégrée au Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) et au Fichier des familles T1 (FFT1) par le biais de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT).

La population de l'étude est limitée aux immigrants admis au Canada en tant que résidents permanents en 2010², qui faisaient partie du principal groupe d'âge actif de 25 à 54 ans³ au moment de l'admission, qui n'avaient pas étudié au Canada⁴ avant leur admission en 2010 et qui ont rempli leur déclaration fiscale au Canada au moins une fois entre 2011 et 2019⁵. La méthodologie utilisée pour déterminer les études postsecondaires qu'ils ont effectuées au Canada entre 2010 et 2019 peut être trouvée dans le guide de référence technique concernant les résultats sur le marché du travail des diplômés des collèges et universités⁶.

Un article de Statistique Canada à venir intitulé «Études après la migration des immigrants admis en 2010 et 2011 : incidence de l'achèvement d'une formation des métiers spécialisés au Canada sur les résultats économiques » étudie les résultats des immigrants économiques qui sont devenus des compagnons certifiés dans les métiers spécialisés.

^{2.} L'année d'immigration de 2010 a été sélectionnée parce qu'il s'agit de la première année où l'on dispose de suffisamment de renseignements pancanadiens sur les études postsecondaires et qu'elle permet d'avoir une durée maximale pour étudier les résultats : jusqu'à neuf ans après l'admission.

^{3.} Le principal groupe d'âge actif désigne un sous-ensemble de la population active globale. L'Enquête sur la population active l'utilise couramment pour désigner les personnes âgées de 25 à 54 ans.

^{4.} Les immigrants ayant obtenu un permis d'étude à un moment quelconque avant leur admission ont été exclus de l'analyse.

Les immigrants qui sont décédés entre 2010 et 2019 ont été exclus de l'analyse.

^{6.} En raison de la disponibilité limitée des données, ces estimations excluent les diplômés des collèges pour les provinces et les territoires suivants : Ontario (2010 à 2013), Nouveau-Brunswick (2010), Manitoba (2010), territoires (2010 et 2011).

Au total, près d'un demandeur principal de la catégorie économique sur sept ayant été admis en 2010 a obtenu un titre scolaire d'un programme d'études postsecondaires canadien entre 2010 et 2019

En 2010, 278210 immigrants et réfugiés ont été admis au Canada. La plupart d'entre eux faisaient partie de la catégorie des immigrants économiques (27,4 % étaient des demandeurs principaux et 39,5 % étaient des conjoints et des personnes à charge). Cet article s'intéresse aux demandeurs principaux de la catégorie économique, car ils ont été admis en fonction de leur capacité à contribuer à l'économie canadienne.

Tableau 1 Catégories et exclusions, pour les immigrants admis au Canada en 2010

Catégories et exclusions	Nombre	Pourcent
Total, immigrants et réfugiés	278 210	
Demandeurs principaux (catégorie économique)	76 170	27,4
Conjoints et personnes à charge (catégorie économique)	110 010	39,5
Immigrants parrainés par la famille	64 310	23,1
Réfugiés	24 390	8,8
Autres	3 330	1,2
Demandeurs principaux (catégorie économique)	76 170	
Hors du groupe d'âge actif (de 25 à 54 ans)	2 840	3,7
Avaient déjà étudié au Canada	8 340	10,9
N'ont produit aucune déclaration de revenus entre 2011 et 2019	6 040	7,9
Demandeurs principaux (catégorie économique), population de l'étude	58 950	77,4
Demandeurs principaux (catégorie économique), population de l'étude	58 950	
Ont obtenu un titre scolaire au Canada (de 2010 à 2019)	8 060	13,7
N'ont pas obtenu de titre scolaire au Canada (de 2010 à 2019)	50 890	86,3

^{...} n'ayant pas lieu de figurer

Sources: Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM), 2010, Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), de 2009/2010 à 2019/2020 et Fichier des familles T1 (FFT1), de 2011 à 2019.

Des 76170 demandeurs principaux, 2840 ont été exclus de l'analyse, car ils ne faisaient pas partie du principal groupe d'âge actif. Un nombre supplémentaire de 8340 immigrants ont également été exclus de l'analyse puisqu'ils avaient déjà étudié au Canada et 6040 immigrants ont également été exclus pour n'avoir produit aucune déclaration de revenus entre 2011 et 2019. La population à l'étude dans le cadre de la présente analyse comprend 58950 demandeurs principaux de la catégorie économique qui ont été admis au Canada en 2010. Parmi eux, 8060 (13,7 %) ont obtenu un titre scolaire d'un programme d'études postsecondaires d'une institution publique canadienne après leur admission.

Les demandeuses principales de la catégorie économique de tous les continents de naissance étaient plus susceptibles que les hommes d'avoir obtenu un diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire public canadien après leur admission au Canada

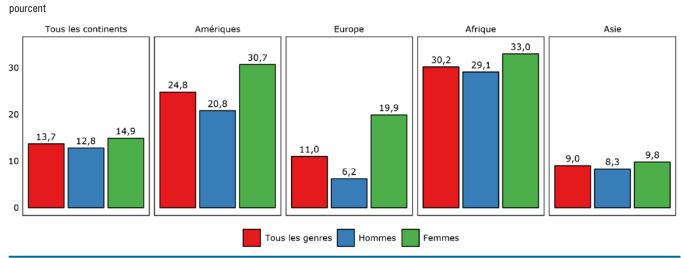
Bien que 13,7 % de la population de demandeurs principaux aient obtenu un diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire canadien, ce taux variait considérablement selon le continent de naissance et le genre⁷. Les demandeurs principaux nés dans les Amériques⁸ (24,8 %) et en Afrique (30,2 %) étaient les plus susceptibles d'avoir obtenu un diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire canadien après leur admission au Canada (voir graphique 1). Cela pourrait s'expliquer en partie par le fait que les immigrants de certains pays peuvent éprouver de la difficulté à faire reconnaître leurs titres scolaires au Canada.

^{7.} Parmi les demandeurs principaux, 90,2 % ont indiqué qu'ils connaissaient l'anglais, le français ou les deux lorsqu'ils ont été admis au Canada. Un modèle logit comparant ceux ayant une «connaissance de l'une des deux langues officielles, ou des deux» avec ceux n'ayant «aucune connaissance d'une langue officielle» a été mis à l'essai afin de déterminer si les probabilités prédites pouvaient être comparées avec les résultats présentés dans le graphique 1. Les résultats étaient comparables. Ceux qui connaissaient l'une des deux langues officielles, ou les deux, étaient plus susceptibles d'obtenir un titre scolaire postsecondaire canadien. Les probabilités prédites d'un retour aux études étaient supérieures de 2,1 % à 5,6 %, selon le continent de naissance, pour ceux ayant déclaré connaître l'une des deux langues officielles, ou les deux.

^{8.} Les États-Unis ont été exclus de la catégorie «Amériques».

Un plus grand pourcentage de femmes qui étaient des demandeuses principales de la catégorie économique ont obtenu un titre scolaire canadien, par rapport aux hommes, pour tous les continents de naissance. Le plus grand écart a été enregistré chez les demandeurs principaux nés en Europe, où seulement 6,2 % des hommes ont obtenu un titre scolaire postsecondaire canadien, par rapport à 19,9 % des femmes. L'Europe était suivie par les Amériques, où 20,8 % des hommes et 30,7 % des femmes ont obtenu un titre scolaire postsecondaire canadien après leur admission au Canada. Selon une étude portant sur les immigrants du début des années 2000, les titres scolaires des femmes immigrantes étaient beaucoup moins susceptibles d'être reconnus au Canada que ceux des hommes. À titre indicatif, les femmes étaient également plus susceptibles d'effectuer des études postsecondaires au sein de la population étudiante générale au Canada.

Graphique 1 Pourcentage de demandeurs principaux admis au Canada en 2010 qui ont obtenu un titre scolaire canadien entre 2010 et 2019, selon le continent de naissance et le genre



Note: Les États-Unis ont été exclus de la catégorie « Amériques » . Certaines régions ont été excluse en raison de faibles comptes.

Sources: Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM), 2010, Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), de 2009/2010 à 2019/2020 et Fichier des familles T1 (FFT1), de 2011 à 2019.

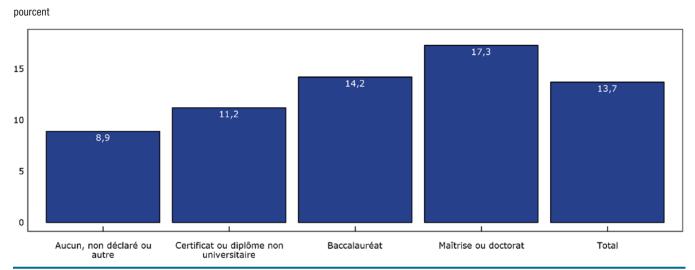
Une grande majorité des demandeurs principaux de la catégorie économique qui sont retournés faire des études postsecondaires au Canada ont fait des études de niveau semblable ou inférieur à celui de leur titre scolaire au moment de leur admission

Bien que 13,7 % des demandeurs principaux ayant été admis au Canada en 2010 aient obtenu un titre scolaire postsecondaire canadien entre 2010 et 2019⁹, cela était plus courant chez ceux ayant un niveau de scolarité plus élevé au moment de l'admission (17,3 % de ceux ayant une maîtrise ou un doctorat et 14,2 % de ceux ayant un baccalauréat) que ceux ayant un certificat ou diplôme non universitaire (11,2 %)¹⁰.

^{9.} Si un demandeur principal a obtenu plusieurs titres scolaires canadiens, celui dont le niveau est le plus élevé a été sélectionné.

^{10.} En ce qui concerne les résidents permanents, les «titres scolaires au moment de l'admission» sont déterminés par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) en fonction du certificat, du diplôme ou du grade au moment de l'admission. Cela pourrait ajouter un niveau de subjectivité au titre scolaire lors de l'admission. La catégorie «certificat ou diplôme non universitaire» est définie comme suit : «Formation professionnelle requérant une éducation officielle, mais pas de niveau universitaire (p. ex. technicien dentaire ou technicien des sciences de l'ingénierie).

Graphique 2
Pourcentage de demandeurs principaux admis au Canada en 2010, qui ont obtenu un titre scolaire canadien entre 2010 et 2019, selon le titre scolaire au moment de l'admission



Note: La catégorie « Aucun, non déclaré ou autre » pour les titres scolaires au moment de l'admission comprend « études secondaires ou niveau inférieur », « certificat d'une école de métiers ou d'apprentissage », « études universitaires partielles, aucun grade » et « études supérieures partielles, aucun grade ».

Sources: Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM), 2010, Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), de 2009/2010 à 2019/2020 et Fichier des familles T1 (FFT1), de 2011 à 2019.

Les titres scolaires les plus courants obtenus au Canada chez les demandeurs principaux ayant été admis en 2010 étaient les «programmes collégiaux de courte durée» (31,9 %), qui comprennent les programmes habituellement réalisés en moins de deux ans, par exemple, un certificat de niveau collégial, et les «programmes collégiaux de longue durée ou universitaires de courte durée» (31,1 %), qui comprennent les programmes habituellement réalisés en deux ans ou plus, par exemple, un diplôme de niveau collégial ou un certificat de premier cycle. Cela pourrait être en partie attribuable au fait que certains immigrants ne satisfaisaient peut-être pas aux conditions préalables en matière d'études pour être admissibles à des titres scolaires de niveau plus élevé (p. ex. une maîtrise exige l'obtention préalable d'un baccalauréat) ou ces titres scolaires étaient plus courts et permettaient aux immigrants de retourner sur le marché du travail rapidement. Ces constatations étaient différentes pour la population globale effectuant des études postsecondaires au Canada, où le titre scolaire le plus courant au Canada est un programme de baccalauréat. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la classification des programmes et des sanctions d'études au Canada, consulter l'Annexe A.

Parmi les immigrants qui détenaient un certificat ou diplôme non universitaire au moment de leur admission en 2010 et qui ont obtenu un titre scolaire postsecondaire au Canada entre 2010 et 2019, 74,5 % ont obtenu un titre scolaire postsecondaire de niveau inférieur à un programme de baccalauréat, tandis que 21,3 % ont réalisé un programme de baccalauréat et seulement 4,3 % ont réalisé un programme de maîtrise ou de doctorat. De même, parmi ceux détenant un baccalauréat au moment de l'admission, 65,4 % ont obtenu un titre scolaire inférieur à un programme de baccalauréat au Canada, 14,7 % ont réalisé un programme de baccalauréat et 19,8 % ont réalisé un programme de maîtrise ou de doctorat ou l'équivalent. En ce qui concerne les demandeurs principaux admis au Canada qui détenaient une maîtrise ou un doctorat et qui ont obtenu un titre scolaire postsecondaire au Canada entre 2010 et 2019, 71,1 % sont retournés faire des études postsecondaires à un niveau inférieur à un programme de maîtrise ou de doctorat.

Dans l'ensemble, l'achèvement d'études postsecondaires au Canada était plus courant parmi les immigrants dont le niveau de scolarité était plus élevé au moment de leur admission. En outre, bon nombre des demandeurs principaux qui sont retournés faire des études postsecondaires l'ont fait pour obtenir un titre scolaire de niveau semblable ou inférieur. Il s'agit probablement d'une autre preuve que le niveau de scolarité précédent de certains immigrants n'était pas reconnu sur le marché du travail canadien.

Tableau 2

Titre scolaire obtenu au Canada selon le titre scolaire au moment de l'admission, pour les demandeurs principaux qui ont obtenu un titre scolaire canadien après l'admission

Titre scolaire au moment de l'admission	Titres scolaires obtenus au Canada	Count	Pourcent, selon le titre scolaire au moment de l'admission
Aucun, non déclaré ou autre	Programmes collégiaux de courte durée	320	34,8
	Programmes collégiaux de longue durée ou programmes universitaires de courte durée	290	31,5
	Baccalauréat ou programme équivalent	170	18,5
	Maîtrise, doctorat ou programme équivalent	140	15,2
Certificat ou diplôme non universitaire	Programmes collégiaux de courte durée	400	42,6
	Programmes collégiaux de longue durée ou programmes universitaires de courte durée	300	31,9
	Baccalauréat ou programme équivalent	200	21,3
	Maîtrise, doctorat ou programme équivalent	40	4,3
Baccalauréat	Programmes collégiaux de courte durée	1 230	34,8
	Programmes collégiaux de longue durée ou programmes universitaires de courte durée	1 080	30,6
	Baccalauréat ou programme équivalent	520	14,7
	Maîtrise, doctorat ou programme équivalent	700	19,8
Maîtrise ou doctorat	Programmes collégiaux de courte durée	620	23,3
	Programmes collégiaux de longue durée ou programmes universitaires de courte durée	830	31,2
	Baccalauréat ou programme équivalent	440	16,5
	Maîtrise, doctorat ou programme équivalent	770	28,9

Note: La catégorie « Aucun, non déclaré ou autre » pour les titres scolaires au moment de l'admission comprend « études secondaires ou niveau inférieur », « certificat d'une école de métiers ou d'apprentissage », « études universitaires partielles, aucun grade » et « études supérieures partielles, aucun grade ». La catégorie « Sans objet » pour les titres scolaires obtenus au Canada a été retirée de ce tableau.

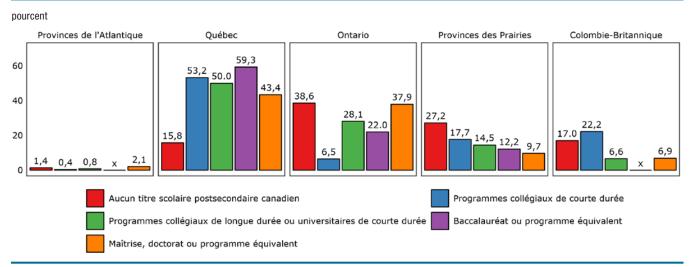
Sources: Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM), 2010, Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), de 2009/2010 à 2019/2020 et Fichier des familles T1 (FFT1), de 2011 à 2019.

Les demandeurs principaux de la catégorie économique qui résidaient au Québec étaient plus susceptibles d'avoir obtenu un titre scolaire canadien

Le pourcentage de demandeurs principaux détenant des titres scolaires canadiens supplémentaires variait selon la région de résidence en 2019. Les demandeurs principaux de 2010 dont la région de résidence en 2019 était le Québec étaient plus susceptibles d'avoir obtenu un titre scolaire canadien que ceux vivant dans d'autres régions. Cette situation peut s'expliquer par le fait que <u>le Québec a conclu une entente spéciale sur l'immigration avec le gouvernement du Canada, dans le cadre de laquelle la province applique ses propres règles pour choisir des immigrants qui s'adapteront facilement à la vie dans cette province¹¹. À l'inverse, l'Ontario affichait le pourcentage le plus élevé d'immigrants n'ayant pas obtenu de titre scolaire canadien supplémentaire (38,6 %).</u>

^{11.} Les demandeurs principaux admis en 2010 et qui résidant au Québec en 2019 étaient plus susceptibles d'être nés en Afrique, par rapport à toutes les autres régions du Canada, alors que les demandeurs principaux admis en 2010 et qui résidant dans toutes les autres régions du Canada étaient plus susceptibles d'être nés en Asie. Toutefois, les demandeurs principaux qui résidaient au Québec en 2019 et qui étaient nés dans les Amériques, en Europe, en Afrique et en Asie étaient tous plus susceptibles d'obtenir un titre scolaire d'un établissement d'enseignement postsecondaire public canadien après avoir été admis au Canada, que leurs homologues des autres régions du Canada.

Graphique 3
Pourcentage de demandeurs principaux admis au Canada en 2010, selon la région de résidence en 2019 et selon le titre scolaire canadien



x confidentiel en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique

Note: La région de résidence est conforme aux renseignements disponibles sur le formulaire fiscal de 2019. Les personnes qui n'ont pas produit de déclaration de revenus en 2019, qui n'ont pas produit de déclaration de revenus au Canada ou qui ont produit une déclaration de revenus dans les territoires ont été exclues de ce graphique.

Sources: Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM), 2010, Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), de 2009/2010 à 2019/2020 et Fichier des familles T1 (FFT1), de 2011 à 2019.

Les demandeurs principaux de la catégorie économique détenant un baccalauréat au moment de leur admission au Canada et qui ont obtenu un titre scolaire postsecondaire canadien touchaient un revenu d'emploi médian plus élevé neuf ans après leur admission au pays, comparativement à ceux qui n'étaient pas retournés faire des études postsecondaires

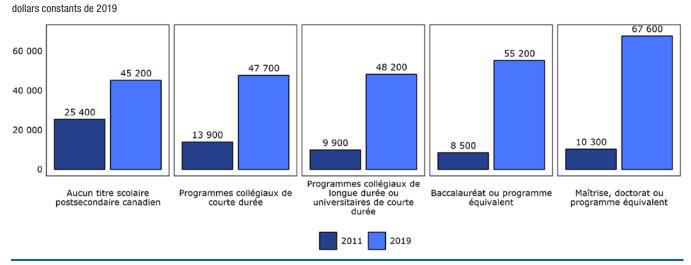
Les principaux demandeurs admis au pays qui étaient titulaires d'un baccalauréat¹², mais qui n'ont pas obtenu un autre titre scolaire postsecondaire au Canada touchaient un revenu d'emploi médian plus élevé¹³ en 2011 (25 400 \$), mais leur revenu a connu une croissance plus faible sur la période de 2011 à 2019¹⁴, comparativement aux personnes ayant obtenu un titre scolaire postsecondaire canadien au cours de cette période. Le revenu initial le plus faible pouvait possiblement être attribuable au fait que les personnes ayant obtenu un titre scolaire postsecondaire canadien étaient inactives sur le marché du travail en 2011 (soit en totalité ou en partie) pour obtenir ce titre scolaire canadien. En 2019, les personnes ayant obtenu un titre scolaire postsecondaire canadien (entre 47 700 \$ et 67 600 \$) ont rattrapé, voire dépassé, le revenu d'emploi médian des personnes n'ayant pas obtenu un tel titre scolaire (45 200 \$). De plus, en 2019, les personnes ayant obtenu un titre scolaire semblable ou supérieur à celui qu'elles détenaient au moment de leur admission au Canada ont touché un revenu d'emploi médian plus élevé (baccalauréat ou programme équivalent — 55 200 \$; maîtrise, doctorat ou programme équivalent — 67 600 \$), comparativement aux personnes ayant terminé un programme collégial de courte durée (47 700 \$) ou un programme collégial de longue durée ou universitaire de courte durée (48 200 \$). À titre indicatif, le revenu d'emploi médian de tous les déclarants ayant un revenu d'emploi était de 36 960 \$ en 2019.

^{12.} La présente section porte sur les demandeurs principaux ayant un baccalauréat au moment de l'admission (il s'agit de la plus grande catégorie). Pour obtenir plus de renseignements sur les personnes détenant un «certificat ou diplôme non universitaire» ou «une maîtrise ou un doctorat» à leur admission au Canada en 2010, consultez l'annexe B.

^{13.} Le revenu d'emploi comprend les gains tirés d'un emploi (salaires, traitements, commissions, allocations de formation, pourboires, gratifications et revenus d'emploi exempts d'impôt touchés par les Indiens inscrits) ainsi que le revenu net provenant d'un travail autonome (revenu net d'une entreprise, revenu net d'une profession libérale, revenu net d'une ferme, revenu net de la pêche et revenu net de commissions). Le revenu net provenant d'un travail autonome peut être positif, négatif ou nul.

^{14.} Toutes les valeurs sur le revenu d'emploi dans le présent article sont exprimées en dollars constants de 2019.

Graphique 4 Revenu d'emploi médian pour des demandeurs principaux titulaires d'un baccalauréat au moment de leur admission au Canada en 2010, selon le titre scolaire obtenu au Canada entre 2010 et 2019, en dollars constants de 2019



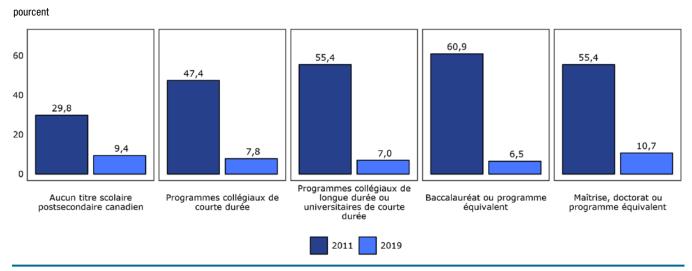
Note: Les personnes qui n'ont pas produit de déclaration de revenus en 2011 et en 2019 sont exclues de cette analyse. **Sources**: Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM), 2010, Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), de 2009/2010 à 2019/2020 et Fichier des familles T1 (FFT1), de 2011 à 2019.

En 2011, les personnes admises au Canada titulaires d'un baccalauréat, mais qui n'ont pas obtenu un autre titre scolaire une fois au Canada affichaient une proportion plus basse de personnes touchant un faible revenu (29,8 %)¹⁵, comparativement aux personnes ayant obtenu un titre scolaire postsecondaire au Canada entre 2010 et 2019. Parmi ceux qui avaient poursuivi leurs études postsecondaires, la proportion touchant un faible revenu en 2011 était le plus élevée pour les personnes ayant réalisé un programme de baccalauréat entre 2010 et 2019 (60,9 %). Cela peut être attribuable au fait que les personnes ayant obtenu un titre scolaire postsecondaire canadien étaient inactives sur le marché du travail en 2011 (soit en totalité ou en partie) pour obtenir ce titre scolaire canadien. En 2019, une nette réduction de la proportion des principaux demandeurs admis au Canada ayant un baccalauréat qui avaient été classés dans la catégorie des personnes à faible revenu a été observée. Cette proportion variait entre 6,5 % pour les personnes ayant obtenu un baccalauréat au Canada et 10,7 % pour les personnes ayant obtenu une maîtrise ou un doctorat au Canada¹⁶. En 2019, 9,4 % des personnes sans titre scolaire additionnel obtenu au Canada se trouvaient dans la catégorie des personnes à faible revenu. À titre indicatif, <u>la situation de faible revenu pour tous les déclarants et leurs personnes à charge au Canada, âgés de 18 à 64 ans, était de 16,6 % en 2019</u>.

^{15.} La situation de faible revenu cerne les personnes et familles à faible revenu selon la Mesure de faible revenu de la famille de recensement après impôt. La Mesure de faible revenu de la famille de recensement est la moitié du revenu total de la famille de recensement rajusté après impôt. Le revenu après impôt est rajusté en divisant le revenu de la famille de recensement après impôt par la racine carrée de la taille de la famille de recensement. Plus de renseignements sur la mesure de faible revenu se trouvent dans le document de recherche « Révision de la mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada », par Brian Murphy, Xuelin Zhang et Claude

^{16.} Il est à noter que certains participants à des programmes plus longs, ou ceux qui sont retournés à l'école à une date ultérieure, peuvent encore être à l'école en 2019.

Graphique 5
Pourcentage d'immigrants à faible revenu parmi les demandeurs principaux détenant un baccalauréat au moment de leur admission au Canada en 2010, selon le titre scolaire obtenu au Canada entre 2010 et 2019



Note: Les personnes qui n'ont pas produit de déclaration de revenus en 2011 et en 2019 sont exclues de cette analyse.

Sources: Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM), 2010, Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), de 2009/2010 à 2019/2020 et Fichier des familles T1 (FFT1). de 2011 à 2019.

Conclusion

Le présent article traite des titres scolaires obtenus au Canada entre 2010 et 2019 par des demandeurs principaux de la catégorie économique ayant été admis au Canada en 2010. Dans l'ensemble, près d'un demandeur principal de la catégorie économique sur sept a obtenu un titre scolaire postsecondaire canadien après son admission. Ceux provenant de l'Afrique et des Amériques, les femmes, ceux qui détenaient une maîtrise ou un doctorat au moment de leur admission au Canada et ceux qui se sont établis au Québec à compter de 2019 étaient plus susceptibles d'obtenir un titre scolaire postsecondaire canadien.

En général, ceux qui ont obtenu un titre scolaire postsecondaire canadien sont retournés faire des études de niveau semblable ou inférieur à celui de leur titre scolaire au moment de leur admission. Parmi les immigrants détenant un baccalauréat au moment de leur admission au Canada, ceux ayant obtenu un titre scolaire postsecondaire canadien touchaient un revenu d'emploi médian plus élevé en 2019 que ceux qui ne sont pas retournés faire des études postsecondaires, peu importe le niveau du titre scolaire postsecondaire supplémentaire obtenu. Les diplômés d'un baccalauréat canadien affichaient le plus faible taux de faible revenu en 2019.

Bien que le pourcentage de demandeurs principaux de la catégorie économique ayant obtenu un titre scolaire canadien au Canada après leur admission en 2010 était faible (13,7 %), certains des renseignements présentés dans cet article laissent entendre qu'il est possible que certains immigrants aient éprouvé de la difficulté à faire reconnaître leur titre scolaire au Canada. En ce qui concerne les résultats sur le marché du travail, les demandeurs principaux ayant effectué des études postsecondaires au Canada ont rattrapé et souvent dépassé ceux n'ayant pas effectué d'études postsecondaires au Canada. Une analyse plus approfondie pourrait permettre d'étudier les raisons pour lesquelles certains immigrants retournent faire des études postsecondaires canadiennes à la suite de leur immigration au Canada.

George Marshall et Eric Fecteau sont analystes au Centre canadien de la statistique de l'éducation à Statistique Canada.

Annexe A: Classification des programmes et des sanctions d'études

Le présent article a recours à la <u>Classification internationale type de l'éducation (CITE)</u> pour classer les études postsecondaires au Canada. Comme il est indiqué dans le tableau A.1, certaines de ces catégories ont été renommées par souci de compréhension dans un contexte canadien. Le tableau A.1 assure également une concordance entre la CITE et la <u>Classification des programmes et des sanctions d'études</u>, couramment employées au Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la CITE et la Classification des programmes et des sanctions d'études, veuillez consulter le <u>manuel pour le rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation</u>.

Tableau A.1

Tableau de concordance entre les groupes de la Classification internationale type de l'éducation (CITE) et la Classification des programmes et des sanctions d'études, pour les demandeurs principaux ayant obtenu un titre scolaire canadien après leur admission

CITE	CITE renommée	Classification des programmes et des sanctions d'études	Nombre
Enseignement postsecondaire non-tertiaire (CITE 4)	Programme collégial de courte durée	Certificat de formation technique ou professionnelle	
		Sanction d'études courtes de formation technique ou professionnelle	
		Autre genre de sanction d'études de formation technique ou professionnelle	10
Enseignement supérieur de cycle court (CITE 5)	Programme collégial de longue durée ou programme universitaire de courte durée	Diplôme de formation technique ou professionnelle	1 120
		Certificat de programme de post formation technique ou professionnelle	
		Diplôme de programme de post formation technique ou professionnelle	10
		Certificat de premier cycle	
		Diplôme de premier cycle	10
		Sanction d'études courtes de premier cycle	Х
		Grade associé de premier cycle	Х
		Autre diplôme postsecondaire	Х
Baccalauréat ou équivalent (CITE 6)	Baccalauréat ou programme équivalent	Grade de premier cycle	920
		Certificat de premier cycle post-baccalauréat	Х
		Diplôme de premier cycle post-baccalauréat	40
		Certificat de deuxième cycle	Х
		Diplôme de deuxième cycle	330
		Autre genre de sanction d'études de deuxième cycle	Х
Maîtrise ou doctorat ou équivalent (CITE 7 et 8)	Maîtrise, doctorat ou programme équivalent	Maîtrise (Grade de deuxième cycle)	1 420
		Diplôme de troisième cycle	Х
		Doctorat (Grade de troisième cycle)	170
		Grade professionnel	Х

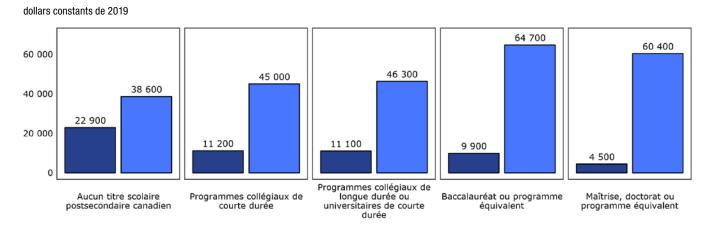
x confidentiel en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique

Sources: Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM), 2010, Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), de 2009/2010 à 2019/2020 et Fichier des familles T1 (FFT1), de 2011 à 2019.

Annexe B: Revenu d'emploi médian et situation de faible revenu

Graphique B.1

Revenu d'emploi médian des demandeurs principaux détenant un certificat ou diplôme non universitaire au moment de leur admission au Canada en 2010, selon le titre scolaire obtenu au Canada entre 2010 et 2019, en dollars constants de 2019



Note: Les personnes qui n'ont pas produit de déclaration de revenus en 2011 et en 2019 sont exclues de cette analyse.

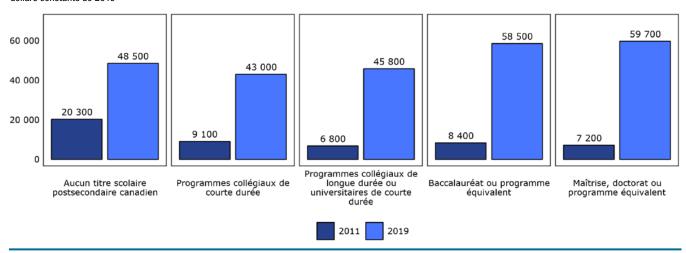
Sources: Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM), 2010, Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), de 2009/2010 à 2019/2020 et Fichier des familles T1 (FFT1), de 2011 à 2019.

2011

Graphique B.2

Revenu d'emploi médian des demandeurs principaux détenant une maîtrise ou un doctorat au moment de leur admission au Canada en 2010, selon le titre scolaire obtenu au Canada entre 2010 et 2019, en dollars constants de 2019

dollars constants de 2019

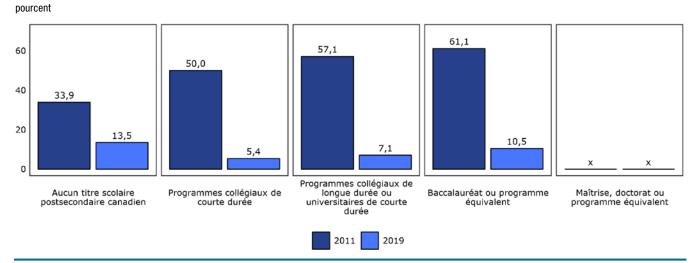


Note: Les personnes qui n'ont pas produit de déclaration de revenus en 2011 et en 2019 sont exclues de cette analyse.

Sources: Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM), 2010, Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), de 2009/2010 à 2019/2020 et Fichier des familles T1 (FFT1), de 2011 à 2019.

Graphique B.3

Pourcentage d'immigrants à faible revenu parmi les demandeurs principaux détenant un certificat ou diplôme non universitaire au moment de leur admission au Canada en 2010, selon le titre scolaire obtenu au Canada entre 2010 et 2019



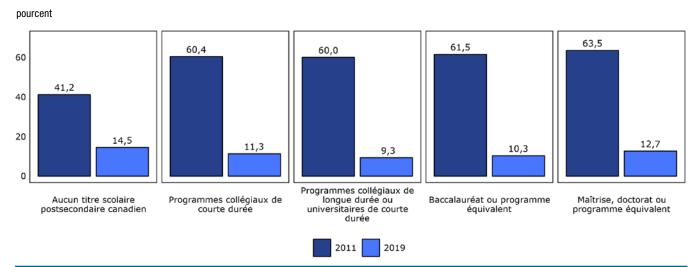
x confidentiel en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique

Note: Les personnes qui n'ont pas produit de déclaration de revenus en 2011 et en 2019 sont exclues de cette analyse.

Sources: Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM), 2010, Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), de 2009/2010 à 2019/2020 et Fichier des familles T1 (FFT1), de 2011 à 2019.

Graphique B.4

Pourcentage d'immigrants à faible revenu parmi les demandeurs principaux détenant une maîtrise ou un doctorat au moment de leur admission au Canada en 2010, selon le titre scolaire obtenu au Canada entre 2010 et 2019



Note: Les personnes qui n'ont pas produit de déclaration de revenus en 2011 et en 2019 sont exclues de cette analyse.

Sources: Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM), 2010, Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), de 2009/2010 à 2019/2020 et Fichier des familles T1 (FFT1), de 2011 à 2019.